

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FEVRIER 2026 – 13H30

Le 24 février 2026, à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 10 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au centre culturel, place Joffre, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; L. LEJEUNE, G. MORIN, Adjoints ;
F. BIENVENU, F. RAMOS, L. DROUET, G. LAUTONNE, P. FLEURET, E. LEFEUVRE, M. COGE, A.M. CHEDOT, A. MEISNER, K ; LEFEBVRE

ABSENTS EXCUSES :

E. MACREZ donne pouvoir à F. RAMOS

ABSENTS :

G. HULIN, T. LEMETTAIS, C. BEIL, P.A. ARNOUX

- Ouverture de la séance et désignation d'un secrétaire de séance : A.M. CHEDOT

- Vérification du quorum : appel nominal et vérification des pouvoirs.

REMERCIEMENTS

- Dorothée Ramos et Benoît remercient pour le livre offert à l'occasion de leur mariage ainsi que les services de la mairie qui ont contribué à la réussite de leur belle journée de mariage.
- Mme Pascale BOUCHARD-GENÉT et la famille remercient pour le prêt du centre culturel suite au décès de Mme GENÉT.
- La DAPA Dispositif d'Appui Partenarial en Addiction remercie pour le prêt du centre culturel pour leur réunion ainsi que Linda et Virginie pour l'accueil et l'aide apportée
- Le centre BACLESSE exprime ses plus sincères remerciements aux mairies d'Orbec et de La Vespière-Friardel, ainsi qu'aux particuliers, associations et entreprises qui se sont mobilisés dans le cadre d'octobre rose. Grâce à cette formidable mobilisation collective, un don total de 3 955€70 a pu être réuni (marche les lacets roses, le collège Lottin de Laval, association joie de vivre, comité des amis des anciens, la SOGAL, le club de basket et le club bouliste)
- la famille DUMERLE remercie pour le prêt du centre culturel ainsi que l'aide apportée suite au décès de Monsieur DU MERLE
- la paroisse Sainte Thérèse en Pays d'Auge remercie pour le repas de la choucroute du 26 octobre : remerciement pour la salle mais aussi pour le service technique qui a disposé les tables et aussi remerciements pour la décoration autour de l'église pour les fêtes de Noël et du nouvel an
- Mme BESSIN remercie pour les efforts de décoration en ville pour les fêtes
- Mme DUGARD remercie pour les sapins mis au niveau de l'église
- Mme HARTVICK, principale du Collège Lottin de Laval remercie pour l'accueil d'un stagiaire de 3^{ème} en stage d'observation
- Le Commandant LIEGARD remercie pour la présentation du dispositif citoyen devant le conseil municipal du 02/12/2026

Madame CHEDOT demande si elle peut dire un mot. Monsieur le Maire accepte.

Elle explique être assez émue que ce soit la dernière réunion de conseil municipal. Elle explique que, venus d'horizons différents, le point qui les réunissait tous était qu'ils aiment Orbec. Elle exprime sa gratitude envers tout le monde pour avoir œuvré, parfois en silence, de son côté, pour que tout se passe bien, que les problèmes soient résolus au mieux pour tout le monde et pour animer pour faire que ce soit la Ville qu'on aime. Pour les décorations de Noël, elle explique avoir eu énormément de compliments de la part d'amis, de la famille, de visiteurs, de passants qui trouvaient ça vraiment magnifique.

Elle remercie les membres du conseil municipal d'avoir été cette belle équipe, elle y a rencontré des amis. Elle leur souhaite tout le meilleur pour l'avenir.

Monsieur le Maire remercie à son tour Madame CHEDOT pour sa participation pendant ces 6 années, pour sa présence constante, sa participation au débat toujours dans un but constructif sans jamais chercher ni provoquer la moindre polémique. Monsieur le Maire explique qu'elle souhaitait poursuivre à leur côté mais que finalement cela ne pourra pas se faire. Il conclut en disant qu'on gardera d'Anne-Marie CHEDOT un très bon souvenir au conseil municipal d'Orbec.

Mme CHEDOT précise que cela ne l'empêchera pas de continuer à être active. Monsieur le Maire informe que la liste qu'il aura l'honneur de conduire aux prochaines élections municipales s'appellera comme en

2020 J'aime Orbec avec un logo dessiné par Anne-Marie CHEDOT. Monsieur le Maire la remercie à nouveau pour ses mots sincères et émouvants.

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe des décisions prises depuis la dernière réunion de conseil municipal :

- 17/12/2025 : SDEC : Renouvellement de l'alimentation hors-service du PMV rue Grande (rond-point) pour un montant de 920.64 €. Il explique avoir signé un devis pour la réparation de ce panneau lumineux mais que les délais de réalisation sont très longs. Le devis pour la pose de 12 caméras supplémentaires a été transmis au SDEC il y a un an mais les travaux ne sont toujours pas réalisés. Tout comme pour le recul d'un poteau de la caméra à l'angle de la rue Grande et de la rue Carnot ou la réparation des 2 panneaux d'information. Monsieur le Maire pense écrire directement au Président du SDEC en lettre recommandée pour lui faire part de son agacement. Madame MEISNER demande s'il n'est pas possible de passer par un autre organisme. Monsieur le Maire explique que non puisque la commune a délégué la maintenance et l'entretien de l'éclairage public au SDEC qui missionne les prestataires pour intervenir. Il donne l'exemple des travaux d'effacement de réseaux rue Saint-Rémy pour lesquels le SDEC, maître d'ouvrage, a lancé un appel d'offres et l'entreprise SPIE a été retenue pour les travaux. Il explique que la commune est liée avec le SDEC et ne peut donc pas faire appel à d'autres entreprises, ce qu'on peut regretter. Sans parler des factures qui arrivent 1 à 2 ans après que les travaux soient réalisés. Cependant il faut rappeler que le SDEC prend en charge 20% du montant des travaux et que ce groupement d'achat permet d'obtenir des coûts avantageux.

- 31/12/2025 : VIREMENTS DE CREDITS N°2 : pour le remboursement de cautions non prévues
- 400 € au 20422 : subvention façades 2024
+ 400 € au 1641 : emprunts

26-01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la précédente réunion du 02 décembre 2025 et questionne sur d'éventuelles observations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2025.

26-02 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 21-46 du 28 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le Compte Financier Unique de la commune de ORBEC ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 792 485.44	2 517 878.05	6 310 363.49
	Recettes réalisées	B	1 900 543.57	2 721 987.22	4 622 530.79
	Restes à réaliser	C	1 524 876.49	0,00	1 524 876.49
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 998 180.63	3 539 060.90	6 537 241.53
	Dépenses réalisées	E	607 786.52	2 458 653.67	3 066 440.19
	Restes à réaliser	F	2 086 915.42	0,00	2 086 915.42
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	1 292 757.05	263 333.55	1 556 090.60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-794 304.81	1 021 182.85	226 878.04
Solde (inv) ou résultat de clôture (fct)	Excédent/déficit	G+H	498 452.24	1 284 516.40	1 782 968.64
Différence entre les RAR	RAR (+/-)	I=C-F	-562 038.93	0,00	-562 038.93
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-63 586.69	1 284 516.40	1 220 929.71

Monsieur FLEURET demande où se situe le puisage installé pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir. Monsieur le Maire explique qu'il se situe à l'entrée à droite du portillon au niveau de la stèle pour les dispersions. Un puisard d'un mètre de profondeur et de 80cm de diamètre a été installé. Il a été recouvert d'une grille et de galets qui sont retirés pour disperser les cendres puis remis en place. Les noms des défunts dont les cendres sont dispersées figurent sur des plaques collées sur le pupitre en marbre prévu à cet effet. Cela constitue un bel espace en mémoire des défunts. Ces travaux permettent d'augmenter considérablement la capacité de l'espace cinéraire. Compte tenu que les cimetières ne sont pas extensibles à l'infini, il n'est pas totalement exclu que la crémation devienne obligatoire dans les décennies à venir.

Monsieur le Maire se retire et laisse la parole à Madame RAMOS pour soumettre le Compte Financier Unique 2025 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 + 1 pouvoir POUR et 1 ABSTENTION (A. MEISNER), Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de ORBEC

- DONNE pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire reprend sa place pour la suite de la séance.

26-03 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 21-46 du 28 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe de la commune de ORBEC ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

1/2

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	95 552.82	95557.82	191 110.64
	Recettes réalisées	B	95 552.82	95552.82	191 105.64
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	95 552.82	95557.82	191 110.64
	Dépenses réalisées	E	95 552,82	95 552.82	191 105.64
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0.00	0.00	0.00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	48 305.00	41 633.60	89 938.60
Solde (inv) ou résultat de clôture (fct)	Excédent/déficit	G+H	48 305,00	41 633,60	89 938,60
Différence entre les RAR	RAR (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	48 305,00	41 633,60	89 938,60

Monsieur le Maire se retire et laisse la parole à Madame RAMOS pour soumettre le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 +1 pouvoir POUR et 1 ABSTENTION (A. MEISNER), Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la commune d'ORBEC
- DONNE pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Monsieur le Maire reprend sa place pour la suite de la séance.

26-04 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	REPORT DE L'EXERCICE N-1	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-794 304.81 €		1 292 757.05€	- 2 086 915.42 € +1 524 876.49 €	-562 038.93€	498 452.24€
FONCT	1 021 182.85 €		263 333.55 €			1 284 516.40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit : COMPTE 001 RECETTES : 498 452.24€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	1 284 516.40 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	63 586.69
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 220 929.71€ 63 586.69€
Total affecté au c/ 1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	1 220 929.71 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 +1 pouvoir POUR et 1 ABSTENTION (A. MEISNER) approuve l'affectation des résultats concernant le budget principal.

26-05 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	48 305.00 €		0.00€	0 € 0 €	0 €	48 305.00€

FONCT	41 633.60 €		0.00€			41 633.60€
-------	-------------	--	-------	--	--	------------

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit : COMPTE 001 RECETTES : 48 305.00€

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	41633.60 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	41 633.60 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	41 633.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 +1 pouvoir POUR et 1 ABSTENTION (A. MEISNER) approuve l'affectation des résultats concernant le budget annexe lotissement.

26-06 – PARTICIPATIONS SIVOM ORBEC-LA VESPIERE-FRIARDEL 2026

Monsieur le Maire expose que les communes d'Orbec et de La Vespière-Friardel doivent prendre des délibérations concordantes à celles du SIVOM Orbec-La Vespière, concernant les différentes participations versées par les communes au syndicat.

Les participations du SIVOM sont identiques à celles de l'année passée.

- Participation d'Orbec et de la Vespière - Friardel aux charges du SIVOM : 367 072 € annuels par commune versée mensuellement ;
- Participation scolaire : 1324,70 € par an et par élève, répartis sur 10 mois, de janvier à juin et de septembre à décembre ;
- Participation à la cantine : 1,50 € par repas consommé pour les élèves de l'école élémentaire, domiciliés dans la commune ou dont l'inscription a été prise par la commune.

Madame MEISNER demande si la participation de la cantine concerne l'école publique et l'école privée. Monsieur le Maire explique que pour l'école privée c'est autre chose, il y a les participations données à Notre-Dame qui seront évoquées lors du vote des subventions aux associations. Ce forfait inclus un ratio par repas pour les enfants d'Orbec pour toute l'année. On considère 166 repas dans l'année donc la commune verse 166 x 1,50€ par enfant d'Orbec.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver le montant de ces participations, tout en indiquant qu'elles pourront être revues, si nécessaire, chaque année en fonction du budget du SIVOM.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité les participations pour le SIVOM Orbec-La Vespière-Friardel pour 2026.

26-07 – VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire soumet au vote, une à une, les subventions attribuées par la commission des associations en date du 03/02/2026, regroupant des membres des conseils municipaux d'Orbec et de La Vespière-Friardel.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils doivent s'abstenir lors du vote des subventions aux associations au sein desquelles ils exercent une fonction dirigeante. Il informe qu'à défaut, les délibérations seraient illégales.

ASSOCIATIONS CULTURELLES	ORBEC 2026	VOTE
AU FIL D'ORBEC	100.00 €	A l'unanimité
LES BELLES D'ANTAN	100.00 €	A l'unanimité
LES CHEMINS DU MONT ST MICHEL	100.00 €	A l'unanimité
LE COLLECTIF SUR LE PONT	500.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : Mme MACREZ)
<i>Exceptionnelle (Site internet)</i>	1 000.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : Mme MACREZ)
LA DAME BLANCHE	300.00 €	A l'unanimité
COMITE DES JUMELAGES	500.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : Mme MACREZ)
LA NEUSTRIENNE	2 100.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : M. COOL, Mme MACREZ, Mme COGE)
PLAISIR DE DANSER	200.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : Mme COGE)
Sous-total	4 900.00 €	
ASSOCIATIONS SOCIALES	ORBEC 2026	VOTE
ADMR	2 500.00 €	A l'unanimité
LES AMIS DES ANCIENS (14 € / +70 ans – base électorale)	6 034.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : M. MORIN, Mme COGE)
CLUB DES TOUJOURS JEUNES	150.00 €	A l'unanimité
JOIE DE VIVRE	600.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : Mme MACREZ)
REFUGE ANIMAL AUGERON (2 € / hab.)	4 010.00 €	A l'unanimité
Sous-total	13 294.00 €	
ASSOCIATIONS SPORTIVES	ORBEC 2026	VOTE
CSO BASKETBALL	3 500.00 €	A l'unanimité
<i>Exceptionnelle (écrans 3x3, sèche linge)</i>	500.00 €	A l'unanimité
CLUB BOULISTE	1 000.00 €	A l'unanimité
CLUB DE TIR	2 000.00 €	A l'unanimité
ÉCHIQUIER DE L'ORBIQUET	300.00 €	A l'unanimité
ECURIE SPORT AUTO ORBECQUOIS	400.00 €	A l'unanimité
<i>Exceptionnelle (40^{ème} course)</i>	200.00 €	A l'unanimité
CSO FOOTBALL	4 500.00 €	A l'unanimité
JUDO CLUB	500.00 €	A l'unanimité
<i>Exceptionnelle (formation BPJEPS)</i>	150.00 €	A l'unanimité
KARATE	250.00 €	A l'unanimité
ORB-VES FORME	1 000.00 €	A l'unanimité
TENNIS	2 100.00 €	A l'unanimité
VELO CLUB OLVF	500.00 €	A l'unanimité
Sous-total	16 900.00€	
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	ORBEC 2026	VOTE
ACPG-CATM	300.00 €	A l'unanimité
JUNO CANADA	50.00 €	A l'unanimité
FNACA	300.00 €	A l'unanimité
SOUVENIR FRANCAIS	100.00 €	A l'unanimité
Sous-total	750.00 €	
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	ORBEC 2026	VOTE
APE ORBEC-LA VESPIERE	250.00 €	A l'unanimité
COLLEGE LOTTIN DE LAVAL (10 € x élèves) - voyages	480.00 €	A l'unanimité
COLLEGE LOTTIN DE LAVAL (10 € x élèves) - sport	480.00 €	A l'unanimité
Sous-total	1 210.00€	

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	ORBEC 2026	VOTE
MFR ST DÉSIR	80.00 €	A l'unanimité
MFR VIMOUTIERS	240.00 €	A l'unanimité
ÉCOLE NOTRE-DAME ORBEC	44 222.80 €	A l'unanimité
Sous-total	44 542.80€	
UNION COMMERCIALE	ORBEC 2026	VOTE
UCIAOV	7 500.00 €	A l'unanimité
Sous-total	7 500.00 €	

TOTAL GÉNÉRAL 2026 : 89 096.80 €

Monsieur BIENVENU quitte la séance.

26-08 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions, chapitre par chapitre, pour le budget primitif 2026, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 février dernier. Certains chiffres ont été ajustés afin de prendre en compte des observations du trésor public.

Le budget proposé est équilibré à 3 699 229.71€ pour la section de fonctionnement et à 2 718 616.57 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 +2 pouvoirs POUR et 2 ABSTENTIONS (A. MEISNER, L. LEJEUNE) approuve le budget primitif 2026 – budget général tel qu'il a été présenté.

26-09 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions, chapitre par chapitre, pour le budget primitif 2026, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 février dernier. Certains chiffres ont été ajustés afin de prendre en compte des observations du trésor public.

Le budget proposé est suréquilibré pour la section de fonctionnement :

Recettes : 137 191.42€

Dépenses 95 557.82€

Le budget proposé est suréquilibré pour la section d'investissement :

Recettes : 143 857.82€

Dépenses 95 552.82€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 +2 pouvoirs POUR et 2 ABSTENTIONS (A. MEISNER, L. LEJEUNE) approuve le budget primitif 2026 – budget annexe lotissement tel qu'il a été présenté.

26-10 – CREATION ZONE ARTISANALE

Notre commune est régulièrement sollicitée par des artisans locaux ou des porteurs de projets à la recherche de foncier adapté. Actuellement, l'offre sur le territoire est saturée, ce qui contraint certaines entreprises à s'installer dans les communes voisines ou à exercer dans des conditions peu optimales.

Monsieur le Maire indique que cette délibération est nécessaire dans la perspective de la vente de 2 parcelles de terrain qui se trouvent à Orbiquet, derrière la caserne des pompiers lorsque le bâtiment sera rasé. L'entreprise de désamiantage interviendra, lorsqu'elle aura terminé les travaux Rue des Champs, suivie par l'entreprise de démolition qui se chargera également de préparer la voie d'accès à ces 2 parcelles. 2 entreprises seraient intéressées pour s'y installer.

Monsieur FLEURET demande ce qu'il en est de l'aménagement du carrefour d'Orbiquet. Monsieur le maire rappelle que cet aménagement est de la compétence du Conseil Départemental du Calvados et que le projet de rond-point a été abandonné au profit d'un projet de « tourne à gauche ». Avant tout cela, des études sont nécessaires (faune, flore, humidité...). Il faudra encore attendre un moment.

Monsieur LEFEBVRE demande ce qu'est un « tourne à gauche ». Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une voie centrale permettant aux véhicules de l'utiliser pour tourner à gauche sans gêner ceux qui souhaitent continuer tout droit.

Monsieur LEFEBVRE regrette que cet aménagement ne solutionne pas le problème de visibilité des véhicules venant de la route de Saint Germain la Campagne. Monsieur le Maire explique que cela était de la compétence du Conseil Départemental de l'Eure qui ne juge plus cet aménagement nécessaire.

La création de cette zone artisanale est une réponse stratégique pour :

- **Soutenir l'économie de proximité** : Offrir des lots de taille adaptée aux besoins des artisans.
- **Sécuriser les parcours professionnels** : Permettre le développement des entreprises existantes.
- **Valoriser le foncier communal** : Transformer une réserve foncière en un pôle dynamique et générateur de revenus (taxes locales).

Le site retenu se situe à Orbiquet, pour une emprise totale d'environ 4 000 m². Le projet prévoit :

- Le découpage de **2 lots** viabilisés.
- Une attention particulière portée à la **qualité architecturale** et paysagère (haies bocagères, gestion des eaux pluviales,...).
- Un **accès sécurisé** pour les véhicules utilitaires et les poids lourds via le chemin du Pont Bailey

Le lancement de cette zone se fera en plusieurs phases :

1. **Phase d'études** : accompagnement par un géomètre pour l'élaboration des dossiers d'urbanisme
2. **Phase de travaux** : Voiries et Réseaux Divers (VRD).
3. **Commercialisation** : Pré-réservation des lots dès validation du plan de découpage.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le lancement de ce projet afin d'affirmer l'ambition économique de notre commune et d'ancrer durablement l'artisanat sur notre territoire.

Monsieur le Maire précise qu'un budget annexe sera créé pour cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles relatifs aux zones d'aménagement ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur classant ladite zone en zone Ue;

Vu les éléments transmis par la CALN concernant la compétence « zone d'activité »

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE la création de la zone d'activité artisanale dénommée « zone artisanale d'Orbiquet ».

APPROUVE le périmètre d'étude tel que défini sur le plan joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les études préalables,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal dans un premier temps avant création d'un budget annexe spécifique à la zone d'activité

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'État, de la Région et du Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que l'installation de ces 2 entreprises nécessite la création d'une bâche incendie qui servira également pour la défense incendie de la caserne. Les devis sont en attente. A réception, une demande de DETR sera transmise à l'état. Ce point à l'ordre du jour est donc reporté à une réunion ultérieure.

26-11 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR « MODIFICATION DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE AU CENTRE CULTUREL »

Monsieur le Maire explique qu'il convient de reprendre tout le dispositif de sécurité incendie du centre culturel. Une provision de 20 000 € vient d'être inscrite au budget de la commune.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'état de vétusté du système de sécurité incendie actuel du centre culturel d'Orbec
Considérant la nécessité de garantir la sécurité des personnes et la pérennité du patrimoine public ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve le projet de modernisation du Système de Sécurité Incendie (SSI) tel que présenté, pour un montant estimé de 12 990 € HT.

-Sollicite auprès de l'État une subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé possible.

-Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention État : 5 196 € soit 40 %

Autofinancement : 7 794 € soit 60 %

-S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

26-12 – SORTIE DE BIENS DE L'ACTIF

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajuster l'inventaire comptable et l'état de l'actif au moins une fois par an par l'ordonnateur et le comptable conduit à proposer de sortir les biens de faible valeur.

Par mesure de simplification, les biens amortissables peuvent être sortis de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire lorsque la valeur nette comptable est égale à 0.

Comme pour toute sortie d'immobilisations, et conformément aux modalités de transmission des informations patrimoniales, le ou les numéros d'inventaire de ces biens de faible valeur sortis de l'inventaire de l'ordonnateur doivent être transmis au comptable public pour sortie de l'état de l'actif et de la comptabilité du comptable.

Ces biens sont conservés à l'inventaire physique de l'ordonnateur s'ils sont toujours utilisés.

Les montants des biens de faible valeur soit 1000€ pour les biens de 1 an et tous les 5ans pour les biens supérieurs à 1000€ seront à sortir de l'actif pour les comptes suivants :

2051- Concessions et droits similaires

2158 - autres matériels et outillages techniques

2156 - autres matériels et outillages d'incendie et défense civile

2157 - autres matériels et outillages de voirie

2183 - matériel informatique scolaire

2184 - autres matériels de bureau et mobiliers

2185 - matériels de téléphonie

2188 - autres immobilisations corporelles

Pour les biens supérieurs à 1000€ un retrait tous les 5ans est envisagé.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide, pour les budgets en M57, que les biens amortis, les biens de faible valeur, c'est-à-dire inférieurs à 1 000 € TTC et les biens de + de 5ans sur les comptes énumérés ci-dessus, seront sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame MEISNER demande si la Rue du Petit Four sera réouverte un jour. Monsieur le Maire rappelle qu'elle sera réouverte quand le propriétaire, qui a été mis en demeure, aura réalisé la totalité des travaux demandé par l'expert. Le policier municipal ira alors constater la réalisation des travaux et l'arrêté de péril pourra être levé. Pour le moment seulement une partie des travaux ont été réalisés, il reste par exemple à traiter la deuxième cheminée, à installer des croisillons au niveau des fenêtres pour éviter un affaissement, à bâcher le toit...Un courrier recommandé a été adressé au propriétaire lui demandant d'exécuter les travaux restants.

- Madame CHEDOT demande comment sera approuvé le compte rendu de cette réunion de conseil municipal. Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura pas d'autre réunion d'ici aux élections et que les conseillers qui ne siégeront plus n'auront pas à le signer, tout comme les nouveaux élus qui arriveront, à priori. Il informe que l'ordre du jour de la première réunion du nouveau conseil municipal ne peut contenir que l'élection du maire et des adjoints. Il n'y a pas d'ajout possible.

- Monsieur FLEURET questionne sur l'évolution des ilots insalubres, notamment celui au niveau de l'église. Monsieur le Maire explique que cet ilot ne sera certainement pas le premier sur lequel cela va avancer. Le bailleur social s'intéresse surtout à l'ilots rue du petit four (celui à coté du Caneton) où il est normalement prévu la construction d'un immeuble de 5 logements dont 2 duplex ou 7 logements sur un seul niveau. Ce dossier, géré par la Communauté d'Agglomération, avance très lentement. La CALN a une concession avec la SHEMA. Cet emplacement est fléché par le bailleur social en charge du relogement des locataires du chantier NPNRU d'Hauteville.

Ce dossier là pourrait commencer cette année.

Concernant les 2 autres ilots, en particulier celui à l'angle de l'église, un terrain vierge viabilisé sera mis en vente entre 50 et 60 000€. Il faudra trouver un investisseur pour y construire un immeuble avec obligation de se mettre en alignement des façades des deux côtés.

Monsieur FLEURET demande si ces terrains ne pourraient pas rester en l'état. Monsieur le Maire confirme que non, bien que beaucoup souhaiteraient un parc ou du stationnement. L'Architecte des bâtiments de France exige une reconstruction en alignement des façades rue de l'Aigle et rue Croix aux Lyonnais.

Monsieur LEFEBVRE demande si la hauteur devra également être respecter. Monsieur le Maire confirme.

Pour le troisième l'ilot, la charpente et la couverture ont été refaites mais tout l'intérieur reste à faire.

Monsieur le Maire explique avoir eu une réunion avec la CALN et le bailleur social, ils ne semblent pas être très motivés.

- Madame MEISNER demande l'avancement du dossier de l'ancien site de l'EPMS. Monsieur le Maire informe qu'un investisseur spécialisé dans les résidences seniors, semble très intéressé par le bâtiment FLEURET, partie la plus récente du site. Suite à la première visite, l'estimation des Domaines a été transmise à cette personne, avec l'accord de Mme JEZEQUEL représentant l'EPMS, propriétaire de ces bâtiments. L'investisseur a confirmé son intérêt pour le bâtiment FLEURET et a demandé à revenir voir le site avec un ingénieur technicien pour réfléchir aux possibilités d'aménagement du bâtiment. Actuellement il y a 51 chambres et des locaux de service qui pourraient être transformés en 30/35 logements. Monsieur le Maire explique que lors de cette deuxième visite, il envisage proposer de leur donner, pour faciliter la vente, le bâtiment de liaison appartement à la Ville.

Monsieur LEFEBVRE pense que ce projet pourrait en appeler d'autres. Monsieur le Maire explique que si cette vente aboutie, il relancera la CALN (pour le bâtiment FORTIN) qui ne souhaitait pas s'installer seule sur ce site.

Monsieur FLEURET pense que ce serait formidable de pouvoir faire revivre tout ce site. Monsieur le Maire ne veut pas se réjouir trop vite.

Monsieur FLEURET demande ce que va devenir la cour. Monsieur le Maire explique que l'investisseur aurait souhaité l'acquérir mais cela ne sera pas possible, l'utilisation de la cour sera mutualisée.

Monsieur FLEURET demande si le projet de la cour sera dans le pavillon FORTIN. Monsieur le Maire confirme et explique que le projet initial était de transformer en rectangle le bâtiment qui est actuellement en forme de U. A l'époque, l'architecte des Bâtiments de France exigeait simplement de conserver la façade brique côté cour. La CALN pourrait y installer les services dont elle a la compétence (école de musique, bibliothèque, relai assistance maternelle, maison France services, musée) ainsi qu'un espace de coworking.

Pour le pavillon VIQUESNEL, tout dépendra de l'avis de l'Architecte des Bâtiment de France. Lors de la dernière visite, il apparaissait évident de devoir le démolir. Monsieur le Maire explique qu'il ne pourra pas aller à l'encontre de l'avis de l'ABF.

- Monsieur LEFEUVRE demande si les services techniques ont prévu passer le karcher sur les trottoirs avant le printemps. Monsieur le Maire informe que cela est en cours, les agents ont débuté sur la Place dite de La Poissonnerie. Il explique avoir reçu le Sous-Préfet dernièrement et avoir déambulé dans Orbec, celui-ci a complimenté la Ville.

- Monsieur LEFEUVRE pense que les 35 chambres du projet de résidence seniors devraient se louer rapidement. Monsieur le Maire confirme que l'emplacement est très favorable. Il explique que le principe de la résidence seniors est de louer une surface vide et que le résidant vienne avec ses meubles et bénéficie des services communs, par exemple un gardien qui s'occupe de distribuer le courrier, de prendre rendez-vous avec l'infirmier ou le coiffeur, il peut y avoir un service de restauration, de lingerie, d'animation. C'est l'intermédiaire entre le « chez soi » et l'EHPAD. En plein cœur de bourg, ce projet serait positif pour les commerçants.

Monsieur le Maire conclut cette dernière séance de conseil municipal du mandat en remerciant l'ensemble des membres de l'équipe municipale.

Séance levée à 16h20

COOL Étienne	
MACREZ Éveline	Pouvoir à RAMOS CASTRO Françoise
LEJEUNE Laurence	
MORIN Guy	
BIENVENU François	
RAMOS CASTRO Françoise	
DROUET Liliane	
HULIN Germain	ABSENT
LAUTONNE Gilles	
FLEURET Philippe	
LEFEUVRE Eric	
LEMETTAIS Thierry	ABSENT
COGE Martine	
BEIL Corinne	ABSENTE
CHEDOT Anne-Marie	
MEISNER Annick	
LEFEBVRE Karl	
ARNOUX Pierre-Antoine	ABSENT